

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE DU 8 AVRIL A 20 heures 30
 sous la Présidence de Claude BRUT, Maire

Présents : Michelle MARION, Christian GUILLAUME, Florent MANRY,
 Thierry VEDRINE - Adjoints
 Jean-Louis BOIVIN, Joël BRUGIERE, Cyril MARTIN, Karine VERGNE, Laurence
 BALIX, Pierre MESURE

Excusés : Marie FALGOUX (pouvoir à Claude BRUT) et Jean-Pierre FOULHOUX
 (pouvoir à Florent MANRY)

Secrétaire de Séance : Pierre MESURE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 MARS 2011: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 :

1) *COMPTE COMMUNE*

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	173 144,08 €			399 641,87 €	173 144,08 €	399 641,87 €
Opérations de l'exercice	425 032,44 €	355 980,75 €	707 414,77 €	899 399,19 €	1 132 447,21 €	1 255 379,94 €
TOTAL	598 176,52 €	355 980,75 €	707 414,77 €	1 299 041,06 €	1 305 591,29 €	1 655 021,81 €
Résultat de clôture	242 195,77 €			591 626,29 €		349 430,52 €
Restes à réaliser	259 885,20 €	123 722,00 €			259 885,20 €	123 722,00 €
TOTAL CUMULE	502 080,97 €	123 722,00 €		591 626,29 €	259 885,20 €	473 152,52 €
RESULTAT DIFINITIF	378 358,97 €			591 626,29 €		213 267,32 €

2) *COMPTE EAU*

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 886,02 €		68 762,55 €	- €	76 648,57 €
Opérations de l'exercice	69 541,25 €	70 587,60 €	88 575,93 €	96 641,56 €	158 117,18 €	167 229,16 €
TOTAL	69 541,25 €	78 473,62 €	88 575,93 €	165 404,11 €	158 117,18 €	243 877,73 €
Résultat de clôture		8 932,37 €		76 828,18 €		85 760,55 €
Restes à réaliser	11 000,00 €	30 388,00 €			11 000,00 €	30 388,00 €
TOTAL CUMULE	11 000,00 €	39 320,37 €		76 828,18 €	11 000,00 €	116 148,55 €
RESULTAT DIFINITIF		28 320,37 €		76 828,18 €		105 148,55 €

3) COMPTE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 867,22 €		58 634,22 €	- €	70 501,44 €
Opérations de l'exercice	24 256,35 €	30 054,78 €	30 636,21 €	21 041,60 €	54 892,56 €	51 096,38 €
TOTAL	24 256,35 €	41 922,00 €	30 636,21 €	79 675,82 €	54 892,56 €	121 597,82 €
Résultat de clôture		17 665,65 €		49 039,61 €		66 705,26 €
Restes à réaliser	19 620,00 €				19 620,00 €	- €
TOTAL CUMULE	19 620,00 €	17 665,65 €		49 039,61 €	19 620,00 €	66 705,26 €
RESULTAT DIFINITIF	1 954,35 €			49 039,61 €		47 085,26 €

4) COMPTE LOTISSEMENT

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	24 736,30 €				24 736,30 €	- €
Opérations de l'exercice	128 033,30 €	124 736,30 €	128 033,30 €	128 033,30 €	256 066,60 €	252 769,60 €
TOTAL	152 769,60 €	124 736,30 €	128 033,30 €	128 033,30 €	280 802,90 €	252 769,60 €
Résultat de clôture	28 033,30 €			- €	28 033,30 €	
Restes à réaliser	- €				- €	- €
TOTAL CUMULE	28 033,30 €	- €		- €	28 033,30 €	- €
RESULTAT DIFINITIF	28 033,30 €			- €	28 033,30 €	

Les comptes tels que résumés ci-dessus, présentés par Claude BRUT, Maire, ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Le Conseil Municipal a décidé d'affecter comme suite l'excédent cumulé de fonctionnement

	COMMUNE	EAU	ASSAINISSEMENT
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2010	591 623,29 €	76 828,18 €	49 039,61 €
COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	378 358,97 €	- €	1 954,35 €
AFFECTATION DE L'EXCEDENT REPORTE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	213 264,32 €	76 828,18 €	47 085,26 €

COMPTE DE GESTION : Après avoir entendu et approuvé les compte administratifs de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

VOIRIE DES COMMUNES PROGRAMME 2011 CONSULTATION DES ENTREPRISES : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet « Voirie des Communes 2011 ».Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1° - approuve le projet tel que présenté qui comprend 2 tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme porte sur l'aménagement des chemins de :

Goulandre	18 107,44 €
Les vinsots	5 549,44 €
Lot les Ludines « Rue la Banne d'Ordanche »	42 954,34 €
TOTAL TTC TRANCHE FERME.....	66 611,22 €

La tranche conditionnelle porte sur l'aménagement du chemin de :

La Cluze (1ere partie)	40 874,50 €
------------------------------	-------------

Cette tranche sera réalisable si le projet fait l'objet d'un financement FIC en 2011.

2°- Dit que ce projet sera financé par fonds propres et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP 2011.

3° - Décide de lancer la consultation des entreprises qui interviendra par publication dans la presse locale « Journal la Montagne » (procédure adaptée montant < à 90 000 € HT)

ACQUISITION EPAREUSE : Vu la vétusté de la débroussailleuse actuelle et considérant que les frais de réparation seront élevés et sans garantie, Le Conseil Municipal décide :

- 1°- d'acquiescer une nouvelle épaveuse
- 2°- de lancer une consultation écrite auprès de trois fournisseurs.

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2010 sollicitant la révision du plan de zonage d'assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11/03/2011 ;

Après avoir pris connaissance du plan de zonage d'assainissement modifié et du document d'enquête publique présentés par SECAE, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1°- adopte le projet de délimitation de zonage modifié tel que présenté ;
- 2°- décide la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement.

3°- donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

ASSAINISSEMENT BEAUBERTY : Afin de pouvoir lancer la consultation pour une maîtrise d'oeuvre, il est nécessaire de prévoir un cahier des charges et de définir les travaux de VRD qui conviendra d'intégrer au réseau collectif d'assainissement (eau, réseaux électriques et téléphoniques....).

REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT INSTAURATION FORFAIT : Vu la délibération du Conseil Municipal du 12/12/2008 fixant le montant des redevances eau ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11/03/2011 fixant le montant le montant de la redevance assainissement collectif ;

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif forfaitaire :

- 1°- pour la facturation eau, de 20,30 € pour toute consommation inférieure ou égale à 29 m3.
- 2°- pour la facturation assainissement, de 10,15 € pour toute consommation inférieure ou égale à

29 m3.

Ces forfaits seront applicables sur la consommation 2010 facturée sur l'exercice 2011.

REVALORISATION DROIT DE BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT : Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2002 fixant un droit de branchement au réseau d'assainissement collectif ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de porter le droit de branchement à 1 000 €. Cette décision sera applicable pour toute demande formulée à compter du 01/05/2011.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES SECTIONS POUR LA VENTE DES TERRAINS SECTIONNAUX :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2011 confiant à l'EPF-Smaf l'acquisition pour le compte de la commune des terrains appartenant aux sections de :

- 1 - Goulandre, du Petit Baguet et de Chez Courtet,
- 2 - du Petit Baguet et de Chez Courtet

Considérant que ces sections n'ont pas de commissions syndicales,

Le Conseil Municipal désigne le Maire pour représenter ces deux sections et signer les actes de vente à intervenir entre l'EPF-Smaf et ces deux sections ainsi que tous les documents y afférents.

EMBAUCHE CAE : Le Conseil Municipal donne son accord pour embaucher aux services techniques, un agent contractuel sous CAE, pour une durée de six mois. Cet agent chargé d'assister les services techniques devra être polyvalent : il sera amené à effectuer divers travaux d'entretien (bâtiments, voirie, réseaux d'eau et d'assainissement, espaces verts, matériel et véhicules...).

Il sera embauché à raison de 20 heures par semaine. Il bénéficiera d'une rémunération indexée sur le grade des adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe, échelon 1. Son traitement sera calculé au prorata du nombre d'heures effectuées.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de travail qui sera conclu dès que possible.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE CONVENTION POUR GROUPEMENT DE COMMANDES : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à l'horizon 2015, l'ensemble des bâtiments recevant du public devront être accessibles aux personnes en état de handicap moteur, sensoriel et mental et qu'il y a lieu dans un premier temps d'établir un diagnostic d'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes à mobilité réduite dans chaque commune.

Il expose que lors de la séance du 13/10/2010, le conseil de Sancy Artense Communauté a décidé de porter l'étude de diagnostic accessibilité pour les communes de la communauté, à l'exception de Tauves et pour partie de Saint Sauves, via un groupement de commandes.

Il donne lecture du projet de convention entre Sancy Artense Communauté et chaque commune pour assurer le groupement de commandes, entériné par le Conseil de Communauté dans sa séance du 1^{er} décembre 2010. Il est précisé que Sancy Artense coordonne le groupement de commandes mais que chaque commune signera un marché avec le cabinet d'étude retenu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1°- entérine la convention de groupement de commandes
- 2°- autorise le Maire à la signer.

DECLARATION DE SOUTIEN COLLECTIF AU PROJET « CHAINES DES PUY – FAILLE DE LIMAGNE – PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE »

En tant qu'acteur institutionnel et responsable politique de la protection, de la valorisation et du développement des territoires auvergnats et puydômois, le Conseil Municipal attache une importance majeure aux questions environnementales et patrimoniales. A travers elles, c'est l'écriture et la transmission d'une histoire locale qui est en jeu.

Aussi la perspective de voir la Chaîne des Puys inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, suscite le plus vif intérêt du Conseil Municipal qui souhaite s'associer aux gestionnaires et responsables politiques de ce territoire qui soutiennent cette candidature, et ceci pour trois raisons :

1° - Faire reconnaître la valeur universelle de ce site naturel exceptionnel et fondateur dans l'émergence de la science des volcans.

2° - Garantir sa préservation et le respect de son intégrité en dépit des évolutions démographiques, sociales et économiques auxquelles est soumis le territoire puydômois.

3° - Impulser un développement local durable, respectueux de l'environnement, tout en contribuant à l'attractivité des territoires.

Site majeur, tant d'un point de vue naturel, que culturel et scientifique, la Chaîne des Puys fait l'objet depuis la création du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, en 1977, d'une politique concertée d'aménagements visant à sa protection et à son développement durable, comme à la reconnaissance de sa valeur patrimoniale. Ses richesses naturelles ont été inventoriées, des plans de préservation et de gestion ont été élaborés et différentes collectivités travaillent à la protection des sites les plus fragiles. Ces actions ont valu à cet ensemble d'être classé en 2000 au titre de la loi 1930 sur la protection des monuments naturels, tandis qu'un large programme de mise en valeur a été réalisé sur la période 2005-2008, visant notamment à la lutte contre l'érosion. C'est dans le cadre de ces actions de protection et de valorisation que s'est inscrite l'opération « Grand Site » du Puy de Dôme (2003-2008) et que les acteurs institutionnels locaux entreprennent aujourd'hui cette démarche UNESCO.

Ensemble exceptionnel de plus de 70 volcans remarquablement alignés sur une trentaine de kilomètres parallèlement à la faille de Limagne, la Chaîne des Puys, dans sa relation avec la faille de la Limagne, est non seulement un site naturel admirable, mais un lieu pédagogique et épistémologique de première importance. Par le grand nombre de ses édifices volcaniques rassemblés sur un espace géographique restreint, par le caractère éminemment pédagogique de ces puys à « taille humaine » facilement observables et accessibles, et par le caractère complet et récent de cet ensemble rassemblant toutes les formes de volcanisme intracontinental, la Chaîne des Puys représente une formidable encyclopédie du volcanisme.

La Chaîne des Puys est également devenue un paysage culturel, présentant une interaction religieuse, sociale et artistique entre l'homme et les volcans, depuis l'antiquité gallo-romaine et le temple de Mercure, en passant par la donation de la Comtesse de Clermont au XIIe siècle, qui s'appuie sur une gestion collective et durable de cet espace.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal soutient la démarche d'inscription de la Chaîne des Puys sur la Liste du patrimoine mondial et s'associe au Conseil Régional d'Auvergne, au Conseil Général du Puy-de-Dôme et à la Communauté d'Agglomération Clermontoise, pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.

INSERTION PUBLICITAIRE SANCY MAG : Après avoir pris connaissance des différentes propositions portant sur les insertions publicitaires ;

Le Conseil Municipal donne son accord pour insérer, dans le Sancy Mag, aux côtés de Sancy-Artense Communauté, une demi-page de publicité annonçant les différentes animations et manifestations à caractère culturel de la commune. Le coût de cette prestation est de 800 € HT.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SEJOUR EXTRASCOLAIRE : Vu la demande de subvention présentée par l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation d'un séjour extrascolaire, le conseil Municipal

1° - accepte de verser à cette association une subvention à caractère exceptionnel, destinée à financer les frais de transport, d'un montant de 1894 €.

2° - s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2011.

LITIGE BOISSAT : Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des difficultés rencontrées avec Monsieur Jean-Pierre BOISSAT, propriétaire à la Collonge, qui conteste le bornage effectué entre sa propriété et le domaine public communal. Il précise que Monsieur BOISSAT construit un mur de clôture qui déborde sur le domaine public communal.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur BOISSAT de respecter les limites communales et de suivre l'alignement pour la construction du mur.

REGULARISATION ACQUISITION TERRAIN LE POTIER : Vu l'acte passé en l'étude de Maître COURAUD, Notaire au Mont-Dore en date du 9/10/2009 portant sur la vente de 185 m² à la famille LE POTIER;

Vu la délibération du 5 juin 2009 validant les conclusions du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique portant sur le déclassement du domaine public communal à Liournat en vue de sa rétrocession ;

Considérant que les conclusions du Commissaire-Enquêteur font état d'une rétrocession de 16 m² de la propriété de la famille LE POTIER au profit de la commune ;

Le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir la parcelle YR 200 d'une superficie de 16 m² pour l'euro symbolique. Il précise que les frais notariés et autres liés à cette acquisition seront à la charge de la famille LE POTIER.

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT BUDGET COMMUNE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les subventions d'équipement inscrites en balance d'entrée au compte 204.... (Budget Commune).

Le Conseil Municipal adopte la méthode de l'amortissement linéaire et dit que ces subventions d'investissement seront amorties sur une durée de 5 ans.

ENTRETIEN DES PLACES PUBLIQUES ET ESPACES VERTS : Le Conseil Municipal accepte de confier :

1° - la plantation de charmilles et d'arbres fruitiers au Parc Garenne à Jérôme BESSON pour la somme de 665,46 € TTC.

2° - la préparation et le fleurissement de bacs à fleurs (au total 34) pour 1300 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

DEMANDE DE BOISEMENT GERARD COURTHEIX : Afin de pouvoir donner son avis sur ce projet de boisement, le Conseil Municipal fait remarquer qu'il serait souhaitable de se rendre sur le terrain.

STATIONNEMENT VEHICULE DODGE : Ce véhicule actuellement garé chez Mme E. GUILLAUME, sera remis prochainement dans les locaux communaux. Il conviendra de définir avec Mme GUILLAUME le montant du loyer pour mise à disposition de son garage.

AGENDA OFFICE DE TOURISME : Après avoir pris connaissance des tarifs 319,50 € pour un ¼ de page, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'insérer un encart publicitaire dans l'agenda de l'office de tourisme.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal prend acte :

1) des remerciements de Jean-Paul BACQUET

2) des résultats du CNIMA à Montrond les Bains

3) que la MILCA (orchestre dont fait partie Domi EMORINE) utilisera la salle des fêtes pendant 3 ou 4 jours début mai, pour ses répétitions. En échange MILCA participera, en fonction de ses possibilités, à une manifestation communale.

3) des informations communiquées par Auvergne Habitat pour la construction d'un logement social aux Ludines

2) des réunions et manifestations prévues.